



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines
de l'UQAM (AFESH-UQAM)**

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2015

Église Saint-Jean-Baptiste, 13h

Procès-verbal

Ordre du jour proposé :

0.0 Ouverture

0.1 Procédures

1.0 Grève

2.0 Avis de motion

3.0 Féminisme

4.0 Positionnement politique

5.0 Élections

6.0 Varia

7.0 Levée

0.0 OUVERTURE

0.0.1 Que l'assemblée soit ouverte.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.1 PROCÉDURES

0.1.1 Que Sonia Palato assure l'animation de l'assemblée, Samuel Cossette le secrétariat et

Angéline Desaulniers la garde du senti.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

1.0 GRÈVE

Proposition privilégiée de plénière de 45 minutes au sujet de la grève.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoptée à majorité (13h45) (Fin à 14h27)

1.1 Considérant l'aspect historique du printemps 2015, pendant lequel s'est tenue la première grève générale étudiante d'une semaine depuis 1969, sur un enjeu politique et non-corporatiste ;

Considérant la forte mobilisation atteinte (plus de 130 000 étudiants-es en grève et 75 000 personnes dans le rue le 2 avril) ;

Considérant la réussite de la grève sociale du 1^{er} mai partout au Québec et la détermination démontrée par les professeurs-es de cégep, qui ont tenu une journée de grève illégale le 1^{er} mai ;

Considérant l'adoption d'une proposition de grève générale illimitée à l'automne par le congrès de l'ASSÉ et la nécessité de refaire le plein d'énergie afin de relancer une lutte encore plus forte à l'automne ;

Considérant que le rectorat poursuit sa dérive autoritaire, par a répression politique et par l'accaparement du pouvoir au sein de l'UQAM ;

Considérant que le gouvernement continue à instaurer des mesures d'austérité et à favoriser l'exploitation des hydrocarbures et que la lutte à cet égard ne fait que commencer ;

Que l'AFESH cesse la grève immédiatement ;

Que l'on réitère les trois axes de travail du comité ad hoc de retour en grève :

- Création et diffusion de matériel d'information destiné à la communauté de l'UQAM sur les questions des expulsions politiques, de la judiciarisation, de la dérive « sécuritaire », de la technique du masquage et des liens entre la répression à l'UQAM et de la lutte contre l'austérité et les hydrocarbures ;
- Réflexion et recommandation autour de la question de l'application et du respect des mandats de grève ;
- Réflexion et recommandation sur les possibilités d'alliance et de lutte commune de partage de mandats avec les autres acteurs-trices de l'UQAM;
- Faire le suivi sur la question des différentes formes et cas de judiciarisation et de sanctions en lien avec la grève à l'UQAM;
- Invitation à créer un événement large en vue de faire un bilan collectif de la grève du printemps 2015

Que l'on tienne la 1^{re} réunion dudit comité le mercredi 20 mai, à 17h

Que ses travaux s'inscrivent dans la perspective d'une campagne de grève illimitée visant à lutter :

Contre la dérive autoritaire de l'administration;

Contre l'austérité et les hydrocarbures;

Contre la culture du viol

Pour un réinvestissement dans les services publics et les solutions à la consommation d'hydrocarbures

Pour une culture égalitaire dans les rapports sociaux de sexes et de genres

Pour une hausse du salaire minimum à 15\$ de l'heure, le minimum requis selon l'IRIS pour répondre aux besoins de base;

Pour l'instauration de pratiques antiracistes;

Qu'une assemblée générale de grève se tienne le vendredi 18 septembre, soit au terme de la seconde semaine de la session d'automne 2015 ou dans la semaine du 8 septembre dans le cas où le rectorat profiterait de l'été pour procéder à des expulsions ou à l'envoi de nouveaux avis de convocation ou pour engager des poursuites;

Que l'on s'invite aux activités d'intégration des associations modulaires de l'AFESH qui n'ont pas encore eu lieu pour informer les futurs-es étudiants-es au sujet de la dérive sécuritaire et répressive de l'UQAM.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoptée à majorité

1.2 Considérant que le Café Aquin offre des ressources et un espace de rencontre et d'organisation nécessaires aux luttes menées à l'UQAM, et à plus forte raison en temps de grève;

Considérant qu'en date du 11 mai, l'AFESH est en grève depuis 7 semaines dont 5 semaines de ce qui aurait été la session d'hiver normale;

Considérant que les revenus du Café Aquin en temps de grève chutent à près du tiers de ceux d'une semaine normale (d'une moyenne de 7200\$/semaine à une moyenne de 2500\$/semaine);

Considérant que même en réduisant ses commandes, le nombre d'employé;

Considérant que la fermeture du Café Aquin pendant la grève aurait eu un impact assez dramatique sur les conditions matérielles d'existence de ses travailleurs et travailleuses, mais également de plusieurs de ses fournisseurs précaires, mais que le maintien de son ouverture plonge le café dans une situation financière difficile;

Que l'AFESH accorde au Café Aquin un don de 6000\$ dans le but d'atténuer les impacts financiers de la grève et de permettre au café de continuer à s'impliquer activement dans l'ensemble des luttes à venir.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

2.0 AVIS DE MOTION

2.1 Considérant la situation qui a précédé la formation du comité ad hoc sur l'inclusion;

Que soit formé un comité permanent sur l'inclusion des membres et qu'il se nomme Comité inclusivité;

Que les compétences du Comité inclusivité soient :

a. Travailler dans une optique de neutralité entre l'AFESH et ses membres par un processus d'intersubjectivité au sein du comité

b. Offrir un espace de partage où les membres peuvent s'exprimer ouvertement peu importe leur position

c. Réfléchir à la question du sentiment d'inclusion des membres et aux obstacles à la participation politique

d. Établir et maintenir un lien constructif entre l'ensemble des membres

e. Tenter de favoriser la participation politique des membres

- f. Proposer des moyens d'adapter la démocratie directe à l'AFESH en fonction des membres qui pourraient se sentir excluEs du fonctionnement
- g. Veiller à l'inclusion des groupes en situation minoritaire au sein de l'AFESH
- h. Faire au moins une consultation électronique et au moins une campagne de terrain auprès de la population afeshienne par année académique
- i. Transmettre les résultats des consultations à l'ensemble des membres par tous les moyens jugés nécessaires
- j. Créer et distribuer du matériel descriptif et neutre portant sur la politique étudiante, ses instances, son fonctionnement, et tous autres sujets jugés nécessaires
- k. Faire des recommandations aux instances décisionnelles
- l. Mandater une personne pour faire le pont entre le Comité inclusivité et le conseil exécutif
- m. Mandater une personne pour faire le pont entre le Comité inclusivité et l'assemblée générale

Dûment proposé

Dûment appuyé

Ouvert à l'unanimité

Sur l'avis de motion proposé :

2.1 Considérant la situation qui a précédé la formation du comité ad hoc sur l'inclusion:

Que soit formé un comité permanent sur l'inclusion des membres et qu'il se nomme Comité inclusivité;

Que les compétences du Comité inclusivité soient :

- a. Travailler dans une optique de neutralité entre l'AFESH et ses membres par un processus d'intersubjectivité au sein du comité
- b. Offrir un espace de partage où les membres peuvent s'exprimer ouvertement peu importe leur position
- c. Réfléchir à la question du sentiment d'inclusion des membres et aux obstacles à la participation politique
- d. Établir et maintenir un lien constructif entre l'ensemble des membres
- e. Tenter de favoriser la participation politique des membres
- f. Proposer des moyens d'adapter la démocratie directe à l'AFESH en fonction des membres qui pourraient se sentir excluEs du fonctionnement
- g. Veiller à l'inclusion des groupes en situation minoritaire au sein de l'AFESH
- h. Faire au moins une consultation électronique et au moins une campagne de terrain auprès de la population afeshienne par année académique
- i. Transmettre les résultats des consultations à l'ensemble des membres par tous les moyens jugés nécessaires
- j. Créer et distribuer du matériel descriptif et neutre portant sur la politique étudiante, ses instances, son fonctionnement, et tous autres sujets jugés nécessaires
- k. Faire des recommandations aux instances décisionnelles
- l. Mandater une personne pour faire le pont entre le Comité inclusivité et le conseil exécutif
- m. Mandater une personne pour faire le pont entre le Comité inclusivité et l'assemblée générale

2.1.1 Amendement :

- Remplacer le point « a » par « favoriser l'accessibilité et la compréhension des structures de l'AFESH par ses membres »
- Rajouter au point « c », après « et aux obstacles », le terme « et facilitateurs »

- Remplacer le point « g » par « se pencher sur les situations sociales et structurelles qui peuvent limiter l'accès à la participation politique dans l'association étudiante, comme le racisme, l'appropriation culturelle, le classisme, la situation de parents étudiant.e.s, etc.

- Rayer les points « h » et « i »

- Rayer dans le point « j » le terme « et neutre »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Proposition 2.1 telle qu'amendée :

- a. Favoriser l'accessibilité et la compréhension des structures de l'AFESH par ses membres
- b. Offrir un espace de partage où les membres peuvent s'exprimer ouvertement peu importe leur position
- c. Réfléchir à la question du sentiment d'inclusion des membres et aux obstacles et facilitateurs à la participation politique
- d. Établir et maintenir un lien constructif entre l'ensemble des membres
- e. Tenter de favoriser la participation politique des membres
- f. Proposer des moyens d'adapter la démocratie directe à l'AFESH en fonction des membres qui pourraient se sentir exclus du fonctionnement
- g. Se pencher sur les situations sociales et structurelles qui peuvent limiter l'accès à la participation politique dans l'association étudiante et au sein de l'institution de l'université, comme le racisme, l'appropriation culturelle, le classisme, le sexisme, l'hétérosexisme, le capacitisme, la situation de parents étudiant.e.s, etc
- j. Créer et distribuer du matériel descriptif portant sur la politique étudiante, ses instances, son fonctionnement, et tous autres sujets jugés nécessaires
- k. Faire des recommandations aux instances décisionnelles
- l. Mandater une personne pour faire le pont entre le Comité inclusivité et le conseil exécutif
- m. Mandater une personne pour faire le pont entre le Comité inclusivité et l'assemblée générale

Proposition privilégiée de scission de l'amendement :

Traiter le point « H » et « I » de façon séparée

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

Proposition privilégiée de scission de l'amendement lettre par lettre

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

2.1.2 Amendement :

- Rajouter dans le point « g » les termes « sexisme », « hétérosexisme », « capacitisme »

- Ajouter, à la suite « d'association étudiante », « et au sein de l'institution de l'université »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

2.1.3 Amendement : Que l'on raye les points « l » et « m »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

Sur la principale 2.1 telle qu'amendée :

Adopté à majorité

Dépôt d'avis de motion :

« Que l'on biffe de l'article 2.6 de la charte de l'AFESH-UQAM « de toute assemblée générale est de 1% des membres » et que l'on remplace par « des assemblées générales est de 1% des membres, à l'exception du traitement d'un point à l'ordre du jour portant sur une grève étudiante qui requiert la présence de 5% des membres. Cette exception n'empêche pas le traitement d'autres points à l'ordre du jour dans une même assemblée générale »

Dûment déposé

3. FÉMINISME

4. POSITIONNEMENT POLITIQUE

4.1. Considérant que le gouvernement évangélico-conservateur Harper ainsi que leurs alliés veulent provoquer l'apocalypse

Considérant les nombreux projets du transport et d'exploitation du pétrole qui traversent ce que l'on appelle le « Canada », notamment :

- Augmentation de 28 000% du transport ferroviaire de pétrole depuis 2009
- Construction, à l'été 2015, du port pétrolier de Belle-Dune
- Exploitation du pétrole aux « Iles de la Madeleine », à « Anticosti », en « Gaspésie », au « Nouveau-Brunswick » et ailleurs
- Inversion de la ligne 9B d'Enbridge
- La construction du pipeline Transcanada d'énergie Est, qui,
- terme, sera le 3^e plus important oléoduc au monde

Considérant que l'exploitation des sables bitumineux et du Shale de Bakken constituent la « catastrophe environnementale du siècle »

Considérant que là où croît le danger croît ce qui sauve

Considérant que le gouvernement fédéral tente de créer un isolement sécuritaire digne de l'État d'exception notamment rendu permanent grâce à son projet de loi C51

Considérant le colonialisme inhérent aux projets extractifs et au transport pétrolier qui se déroule sur des territoires autochtones non-cédés

Que l'AFESH cautionne activement l'Appel de l'Est

Que l'AFESH donne 7000\$ 5000\$ pour l'organisation d'un campement cet été relié à l'Appel

Que l'AFESH soutienne logistiquement l'Appel, notamment en prévoyant des autobus pour se rendre à des activités reliées à l'Appel de l'Est

Dûment proposé

Dûment appuyé

4.1.1 Amendement : Remplacer « 7000\$ » par « 10 000 »

Dûment proposé

Sans appui

4.1.2 Amendement : Remplacer « 7000\$ » par « 5000\$ »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sur la principale 4.1 :

Adopté à l'unanimité

4.2 Considérant que l'exploitation des animaux non humains repose sur le spécisme, une discrimination basée sur le critère non pertinent de l'espèce à laquelle appartient un-e individu-e;

Considérant que plus de soixante milliards d'Individu-e-s non humains sont les victimes, chaque année, de la suprématie humaine, une oppression responsable de leur confinement, de leur souffrance, de leur détresse et de leur mort;

Considérant que les oppressions prennent appui les unes sur les autres, se renforcent mutuellement et que l'on ne saurait les hiérarchiser;

Considérant que le spécisme renforce et s'appuie sur, notamment, le patriarcat et le capitalisme;

Considérant que l'AFESH se positionne « contre toute forme d'oppression » et qu'il est d'autant plus nécessaire de nommer celles qui passent le plus inaperçues;

Considérant que les risques pour la santé physique et mentale des travailleurs et travailleuses d'abattoir sont significativement plus élevés que dans tous les autres secteurs industriels en Amérique du Nord;

Considérant que, à l'échelle mondiale, l'élevage animal est aussi polluant que la combustion des hydrocarbures et plus polluant que l'industrie des transports, et qu'il constitue la principale source de pollution aquatique et de déforestation de l'Amazonie.

Que l'AFESH se positionne comme antispéciste et végane;

Que l'AFESH ne fasse usage ni de cautionne de discours, d'images ou de matériel qui aient un caractère spéciste;

Que l'AFESH s'assure que la nourriture dans les instances à laquelle elle prend part ne contienne pas d'aliments d'origine animale.

Dûment proposé

Dûment appuyé

4.2.1 Amendement : Rayer « ne contienne pas d'aliments d'origine animale » et remplacer par « contienne des options végétaliennes »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Demande de constatation du quorum :

Le quorum n'est pas constaté

Proposition privilégiée d'ajournement au lundi le 25 mai.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Battu à majorité